



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 décembre 2021

Le Ministère chargé des Sports renforce les moyens consacrés à la prévention des violences et des discriminations

Dans la continuité de l'accompagnement déployé au service des acteurs de terrain depuis 2018, avant même la vague de libération de la parole survenue fin 2019 dans le sport, le ministère chargé des Sports a lancé au printemps 2021 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Ethique et intégrité dans le sport » à destination des associations à envergure nationale afin de soutenir les politiques prioritaires du ministère concernant la prévention des incivilités, des discriminations, de toutes formes de haine (racisme, haine anti-LGBTI+...), de harcèlement et de violences, notamment celles à l'encontre des mineurs, dans le champ du sport. Le dispositif vise à former les dirigeants, agents et encadrants du sport ainsi que les sportifs eux-mêmes à la détection, la prévention de ce type d'agissements et proposer des réponses appropriées aux acteurs du mouvement sportif.

Pour la première fois cette année, l'AMI comportait un volet spécifiquement orienté vers l'outre-mer, de manière à soutenir les associations œuvrant sur ces territoires.

A l'issue de l'analyse des candidatures, le ministère chargé des Sports a retenu 18 structures, soit 8 de plus qu'en 2020, et conventionné avec elles, en leur allouant des subventions d'un montant total de près de 450 000 €. Cet engouement et la qualité des projets proposés illustrent la mobilisation commune des pouvoirs publics et du réseau associatif pour garantir une pratique sportive éthique, respectueuse et émancipatrice.

L'offre de services ainsi proposée par ces partenaires du ministère vient ainsi étoffer le catalogue d'actions de sensibilisation, de formation et de prévention mis à disposition des réseaux du ministère, avec une priorité pour les établissements (CREPS, écoles nationales) du grand INSEP et les pôles hors CREPS.

Les 18 associations retenues œuvrent dans le champ de la lutte contre la maltraitance sur les enfants, le harcèlement, l'homophobie ainsi que sur la reconstruction des victimes de violences sexuelles, sur l'éducation au numérique, ou encore proposent une approche nouvelle via des actions mémorielles dans le cadre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme :

Centre de victimologie pour mineurs, Colosse aux pieds d'argile, E-Enfance, l'Enfant Bleu, Fight for dignity, Footensemble, La voix de l'enfant, Le Trimaran, Les Papillons, la LICRA, Marion la main tendue, Respect Zone, Stop aux Violences Sexuelles, Sport et Citoyenneté, Association Française du Corps Arbitral Multisports, Association des Olympiens Français, Association 733, comité Français du Fair-play.

A travers ces partenariats, le ministère chargé des Sports complète les dispositifs d'accompagnement mis à disposition de l'écosystème sportif, et notamment les outils pédagogiques disponibles sur son site internet dans les différentes « boîtes à outils » de la rubrique « éthique et intégrité », régulièrement mises à jour.

Ces soutiens sont complémentaires de ceux accordés par l'Agence nationale du sport (ANS) dans le cadre des projets sportifs fédéraux et des projets sportifs territoriaux, pour les actions mises en œuvre par les structures associatives. Ainsi, c'est environ 1,78 M€ complémentaires dont bénéficie le secteur associatif chargé de la prévention en matière d'éthique et d'intégrité dans le sport, par des aides à l'emploi ou des financements de projets.

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée aux sports